

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n^o 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1002 à 1049

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :**

I.– L'article 52 de la loi n^o 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008 est abrogé.

II.– La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer les contributions forfaitaires créées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 sur les médicaments les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Ces taxes sur les malades sont dangereuses pour la santé des Français. Loin de contribuer à combler les plus de 60 milliards de déficits sociaux accumulés depuis 2002, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, le cancer ou les soins palliatifs.

En réalité, elles pénalisent les assurés sociaux, les plus fragiles, les plus modestes, mais au-delà tous ceux qui seront tentés de renoncer à des soins pourtant indispensables, et de retarder les traitements et la prise en charge de pathologies plus lourdes.

Elles mettent en place une sécurité sociale inversée, où plus les personnes sont malades, plus elles doivent payer pour leur santé, où plus les assurés sociaux ont des revenus faibles, plus ils ont les pires difficultés à se faire soigner convenablement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Vidalies
Adt n^o de M. Cahuzac
Adt n^o de Mme Touraine
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de M. Dussopt
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de M. Brottes
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispa
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de Mme Fioraso
Adt n^o de M. Bapt
Adt n^o de M. Balligand
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de Mme Langlade
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de Mme Oget
Adt n^o de M. Féron
Adt n^o de M. Baert
Adt n^o de Mme Batho
Adt n^o de Mme Coutelle
Adt n^o de Mme Darciaux
Adt n^o de M. Deguilhem
Adt n^o de Mme Dumont
Adt n^o de Mme Erhel
Adt n^o de Mme Filippetti
Adt n^o de M. Goua
Adt n^o de Mme Iborra
Adt n^o de M. Idiart
Adt n^o de Mme Karamanli
Adt n^o de M. Launay
Adt n^o de M. Le Déaut
Adt n^o de M. Le Roux
Adt n^o de M. Le Bouillonnet
Adt n^o de Mme Lebranchu
Adt n^o de M. Lebreton
Adt n^o de M. Philippe Martin
Adt n^o de Mme Massat
Adt n^o de Mme Mazetier
Adt n^o de M. Muet
Adt n^o de Mme Olivier-Coupeau
Adt n^o de M. Plisson
Adt n^o de M. Pupponi
Adt n^o de M. Urvoas